IKIYAGO

C'INAMA NSHINGAMATEKA

04 février 2011

BIMENSUEL D'INFORMATION ET D'OPINIONS N° 26

Congrès du Parlement du Burundi:

Les deux Vice-Présidents de la République, ont présenté devant le Congrès du Parlement réuni, le Rapport du Gouvernement pour l'année 2010, ainsi que les perspectives d'avenir pour l'an 2011

Bujumbura, Palais des Congrès de Kigobe, le 22 décembre 2010.

Les membres des Bureaux des deux Chambres du Parlement burundais

LIRE EN PAGE 3

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a procédé à la présentation du Rapport Général sur le processus électoral de l'an 2010

LIRE EN PAGE 3

Questions orales avec débat adressées au Ministre de l'Intérieur

LIRE EN PAGE 2

Clôture de la Session parlementaire ordinaire d'octobre 2010.

LIRE EN PAGE 2

Projets de lois analysés :

Le projet de Budget Général de l'an 2011 adopté

LIRE EN PAGE 3

Palais de KIGOBE, B.P. 120. BUJUMBURA. Tél. 22 23 81 37 - 22 26 70 33 - FAX: 22 23 36 40, Site web: www.assemblee.bi

Questions orales avec débat adressées au Ministre de l'Intérieur

La séance du 27 décembre 2010 a porté sur les questions orales adressées au Ministre de l'Intérieur, Monsieur Edouard Nduwimana. Dans cette séance présidée par le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, les questions posées étaient relatives aux associations sans but lucratif œuvrant au Burundi.

Le Ministre de l'Intérieur a révélé que le nombre des associations sans but lucratif agréées au Burundi sont au nombre de 4.396, ce chiffre variant chaque année car d'autres associations continuent de déposer leurs dossiers de demande d'agrément. Ces associations ont été créées suite à la situation socio-politique du moment, ce qui a diversifié leur domaine d'intervention. Ainsi, il y a des associations pour l'auto-développement des veuves, des associations pour lutter contre le Sida, des associations pour lutter contre le génocide, des associations pour la promotion des droits humains, des associations des handicapés et beaucoup d'autres encore. Un grand nombre de ces associations trouvent les moyens de financement dans les cotisations des membres. Etant donné que les moyens dont dispose la population burundaise sont insuffisants, les finances de ces associations sont infimes.

Néanmoins, il y en a qui trouvent des financements externes. Pour un suivi régulier de ces associations, un Département chargé de ces associations a été créé au Ministère de l'Intérieur. Pour assurer un suivi des activités de ces associations, des réunions régulières sont tenues et cela aide aussi à mieux cibler les problèmes internes de ces associations et les aider à les résoudre.

Quant à la collaboration entre les associations apolitiques et le Ministère de l'Intérieur, Monsieur Edouard Nduwimana a répondu que les relations sont au beau fixe, même si des fois des hics peuvent survenir. Ces associations sont d'un grand apport pour le pays, étant donné qu'elles aident la population à se développer et à éveiller les consciences. Pour des cas où ces associations présentent des rapports qui portent préjudice aux gens et même au pays, le Ministre de l'Intérieur a fait savoir que ces cas où les chefs des associations oublient la place leur réservée et des fois se substituent à l'Etat. Il a également fait savoir que la loi qui régit ces associations date de 1992, et dans ses articles, il n'est pas prévu la gestion de telles situations. Il a révélé que dans les jours à venir, une nouvelle loi régissant les associations sera présentée à l'Assemblée Nationale pour adoption. La nouveauté qui sera apportée par cette nouvelle loi sera qu'elle va clarifier comment les associations doivent être organisées, séparer les collectifs et les associations et va classer les associations selon leurs engagements.

A la question de la prolifération des églises et des mosquées dans les quartiers d'habitation, ce qui gène la tranquillité des citoyens, le Ministre Edouard Nduwimana a admis que cette situation se fait remarquer dans tout le pays, d'autant plus que souvent les confessions religieuses ne remplissent pas les engagements pris en ce qui concerne les travaux sociaux à réaliser, à cause de manque de moyens financiers. Il a déploré le fait qu'il y a tendance de prendre la religion comme du commerce rentable. Il a ajouté que dans le projet de loi régissant les confessions religieuses qui sera présentée à l'Assemblée Nationale pour adoption, ces problèmes y trouveront des solutions et l'ordre dans l'implantation des églises va être rétabli et réglementé.

Clôture de la Session parlementaire ordinaire d'octobre 2010

Bujumbura, le 31 décembre 2010.

Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale;

Honorables Députés ;

Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;

Monsieur le Président de la Cour Suprême ;

Madame le Président de la Cour Constitutionnelle ;

Monsieur le Procureur Général de la République ;

Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;

Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire ainsi que les Représentants des organisations internationales ;

Mesdames et Messieurs les membres de la Force de Défense Nationale ;

Mesdames et Messieurs les membres de la Police Nationale ;

Mesdames et Messieurs les présidents des formations politiques agréées ;

Messieurs les membres des confessions religieuses ;

Distingués Invités ;

Mesdames, Messieurs ;

Nous voici réunis pour procéder à la clôture des travaux de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2010. Au nom de l'Assemblée Nationale et à notre nom propre, permettez-nous de vous souhaiter la bienvenue et de vous remercier très sincèrement pour avoir bien accepté de rehausser de votre présence cette cérémonie, malgré votre agenda chargé. Votre présence parmi nous, témoigne de l'intérêt que vous portez aux missions de notre Institution parlementaire et votre attachement aux valeurs démocratiques nous réconforte.

Nous profitons de cette opportunité qui nous est offerte pour vous féliciter, Honorables Députés, pour la rapidité avec laquelle vous avez maîtrisé la procédure législative et les outils du contrôle de l'action gouvernementale. Votre sens de responsabilité et votre dévouement nous ont permis d'enregistrer beaucoup de succès au cours de cette session.

Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale;

Honorables Députés ;

Mesdames, Messieurs ;

La session ordinaire du mois d'octobre 2010 a été une occasion

Suite à la page 3

Congrès du Parlement du Burundi

Les deux Vice-Présidents de la République, ont présenté devant le Congrès du Parlement réuni, le Rapport du Gouvernement pour l'année 2010, ainsi que les perspectives d'avenir pour l'an 2011

Ce rapport du Gouvernement s'inscrit donc dans le cadre de l'une des fonctions du Parlement qui est le contrôle de l'action gouvernementale.

Devant les Honorables Députés et Sénateurs réunis en Congrès, le Premier Vice-Président de la République, Thérence Sinunguruza et le Deuxième Vice-Président de la République, Gervais Rufyikiri, ont procédé tour à tour et chacun en ce qui le concerne, à la présentation du

Suite à la page 4

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a procédé à la présentation du Rapport Général sur le processus électoral de l'an 2010

La présentation de ce rapport s'est déroulée en date du 21 décembre 2010 au Palais des Congrès de Kigobe. Devant le Président de la République et le Parlement réuni, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a présenté le rapport du déroulement du processus électoral de l'an 2010. Les représentants des missions diplomatiques et consulaires accréditées à Bujumbura, les corps constitués, les représentants des confessions religieuses, les représentants des partis politiques agréés au Burundi ainsi que d'autres invités ont pris part à ces activités.

Un film documentaire relatant le déroulement de toutes les étapes des élections a été projeté. A suivi un exposé fait par l'Ambassadeur Pierre-

Suite à la page 6

Projets de lois analysés et adoptés par les Honorables Députés

- Analyse et adoption du Projet de loi portant Fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2011

Le projet de loi portant fixation du Budget Général de la République du Burundi a été analysé puis adopté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale au cours de la séance plénière de ce 29 décembre 2010. Les charges des dépenses du Budget Général de l'Etat pour la gestion 2011 sont évaluées à 1.026.173.387.752Fbu. Le déficit global du budget général de 2011 est de 98,813 milliards de Fbu.

Suite à la page 6

Clôture de la Session parlementaire ordinaire d'octobre 2010.

pour l'Assemblée Nationale de s'acquitter de sa mission de voter la loi et contrôler l'action gouvernementale.

Sur le plan législatif, les projets de lois suivants ont été analysés et adoptés :

1. Projet de loi portant Ratification de l'Accord de financement N°H562-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement en faveur du projet de Productivité et de Développement des

Suite à la page 9

Congrès du Parlement du Burundi

Les deux Vice-Présidents de la République, ont présenté devant le Congrès du Parlement réuni, le Rapport du Gouvernement pour l'année 2010, ainsi que les perspectives d'avenir pour l'an 2011

Suite de la page 3

Rapport Général du Gouvernement au Congrès du Parlement tel que prévu par la Constitution de la République du Burundi.

Le Rapport Général présenté contient les réalisations pour l'année 2010 ainsi que les perspectives pour l'année 2011 des différents Ministères, les uns sous la coordination de la Première Vice-Présidence et les autres relevant de la Deuxième Vice-Président de la République.

La fonction parlementaire de contrôle de l'action gouvernementale est l'une des pierres angulaires de la démocratie. Le contrôle permet à l'Exécutif de rendre compte de ses actions et d'assurer l'application efficace des politiques par ce dernier. Le contrôle étroit de l'Exécutif par le Parlement est un indicateur de bonne gouvernance. Outre la fonction législative du Parlement, c'est à travers ce contrôle que le Parlement garantit l'équilibre des pouvoirs et affirme son rôle en tant que défenseur des intérêts du peuple.

Dans toutes les démocraties du monde, le Parlement a les prérogatives de superviser et de contrôler l'action du Gouvernement à travers un nombre d'outils et de mécanismes prévus généralement par la Constitution et aussi par d'autres textes réglementaires. C'est ainsi que dans notre pays, l'article 163, alinéas 5 de la Loi Fondamentale dispose que les deux Chambres du Parlement se réunissent en Congrès pour évaluer, tous les six mois, la mise en application du programme du Gouvernement.

Ce jour-là, l'occasion était donc donnée aux Honorables Députés et Sénateurs d'exercer cette prérogative constitutionnelle en tant qu'élus du peuple.

Aussi, était-ce un agréable devoir pour le Gouvernement de présenter au Parlement les réalisations du Gouvernement au cours de l'exercice 2010 ainsi que les perspectives pour l'année 2011 dans les différents secteurs de la vie nationale. C'est au regard de la particularité de cette année qui a été essentiellement placée sous le signe des élections générales qu'il a été présenté les réalisations du Gouvernement au cours de l'année 2010 en lieu et place d'un rapport semestriel. Il va sans dire que l'action du Gouvernement au cours de l'année 2010 s'est focalisée sur le processus électoral et que certains secteurs de la vie nationale n'ont pas pu jouir de toute l'attention voulue.

Les réalisations ont été présentées en deux temps. Dans un premier temps, les Honorables Parlementaires ont pu prendre connaissance des réalisations et des perspectives des secteurs coordonnés par la Première Vice-Présidence de la République. A ensuite suivi la présentation des réalisations et des perspectives dans les secteurs sous la coordination de la Deuxième Vice-Présidence de la République.

Soulignons ici qu'en ce qui concerne les perspectives 2011, l'action du Gouvernement s'inscrira en droite ligne dans les orientations fixées par Son Excellence Monsieur le Président de la République dans son message à la Nation au lendemain de la mise en place du Gouvernement en début du mandat en cours. Elles resteront par ailleurs conformes aux CSLP deuxième génération, ainsi qu'à la Vision Burundi 2025.

Les Honorables Députés et Sénateurs ont eu l'occasion de poser des questions afin d'avoir des éclaircissements sur les réalisations et les perspectives de 2011. Concernant la restructuration des missions diplomatiques pour qu'elles puissent mieux représenter le pays, le Premier Vice-Président de la République a fait savoir que la restructuration se fait par rapport aux moyens dont dispose le pays.

La question de l'administration parallèle dans les prisons a été évoquée, où certains détenus s'arrogent le droit d'être des chefs et font payer à leurs pairs des frais et ceux qui n'en ont pas sont molestés. Le Premier Vice-Président de la République a dit que ce problème est amplement connu par les autorités pénitentiaires, les magistrats ayant été demandés de couper court à cet état des choses et de punir d'une façon exemplaire ceux qui pratiquent ce genre d'extorsion d'argent.

Il a éclairé la lanterne à propos des chamailleries entre les compagnies de télécommunication sur le partage des fréquences et son impact sur l'installation de la fibre optique. Il a expliqué que ce partage équitable est une bonne chose pour toutes les sociétés. Mais il a signalé que cette question doit être traitée à l'amiable et l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) doit tenir en compte toutes les conventions signées avec les sociétés de télécommunication. Cette voie favoriserait la continuité du projet sur la fibre optique car ces sociétés ont elles aussi une contribution à apporter dans ce projet.

Etant donné que les travaux communautaires sont d'une grande importance pour le pays car ils sont source de développement, le Premier Vice-Président de la République a aussi révélé que le Ministère de l'Intérieur est en train de

Suite à la page 5

Congrès du Parlement du Burundi

Les deux Vice-Présidents de la République, ont présenté devant le Congrès du Parlement réuni, le Rapport du Gouvernement pour l'année 2010, ainsi que les perspectives d'avenir pour l'an 2011

Suite de la page 3

travailler sur un texte qui organise et réglemente ces travaux afin que tous y participent.

La question de l'incorporation de la langue française dans les langues officielles de la Communauté Est-Africaine a été soulevée. A cela, il a répondu que le Burundi tout comme le Rwanda ont adhéré dans une communauté qui était déjà fonctionnelle, qui avait un Traité la régissant qui devrait être adoptée par les pays demandeurs d'adhésion. Le français étant un atout pour les pays qui le parlent, il a demandé aux Burundais d'apprendre l'anglais afin d'avoir l'avantage d'être bilingue.

Quant à l'incorporation de 10% des femmes dans le corps de la Police comme c'est stipulé dans le Plan Stratégique 2007-2017 de la Police Nationale, le Premier Vice-Président de la République a répondu que même si les chiffres des femmes présentes dans ce corps de la sécurité sont actuellement à 2%, il y a espoir qu'ils vont augmenter avec les années, à force qu'il y aura appel au recrutement.

Des questions ont été également posées au Deuxième Vice-Président de la République en rapport avec la privatisation qui ne serait pas mise suffisamment à la connaissance du public, notamment en ce qui concerne toutes les entreprises qui seraient mises entre les mains des privés risquaient d'être contrôlées par des investisseurs étrangers. Le Deuxième Vice-Président de la République a dit qu'au cas où on se rendra compte qu'il n'ya pas suffisamment de publicités pour mettre à la connaissance du public les entreprises en voie d'être privatisées, il sera demandé au service en charge de la privatisation, le SCEP, de faire plus de publicités pour que les investisseurs nationaux qui le désirent puissent participer dans la compétition.

L'autre question qui a été posée est liée à la lutte contre la corruption qui ne serait pas suffisamment combattue. A cette question, le Deuxième Vice- Président a été on ne peut plus clair. L'Honorable Gervais Rufyikiri a affirmé que plusieurs millions d'argent sont en train d'être retournés dans les caisses de l'Etat. Il a demandé aux Honorables Députés de ne pas être septiques, mais plutôt d'apporter leur contribution dans l'éradication de la pratique de la corruption. D'autres ont pensé que les réalisations et les programmes de réalisations pour l'avenir sont peu immenses. Le Deuxième Vice-Président de la République a répondu que ce rapport contient les grandes réalisations. Les détails sont inscrits dans les politiques sectorielles des ministères.

Dans le domaine de la construction des routes, les Honorables Députés se sont rendu compte que les routes prévues n'ont pas été toutes construites. C'est ainsi qu'ils ont voulu savoir comment s'établit la priorisation dans la construction des routes. Le Deuxième Vice- Président de la République a répondu qu'en ce qui est de la construction des routes et d'autres travaux de développement, ceux-ci sont accomplis dans la limite des moyens à la disposition du pays. Dans ce cas, il existe des experts à la disposition des ministères qui établissent des priorités. C'est ainsi que, pour construire une route, il doit être analysé l'amélioration que va présenter cette route dans le domaine du développement et du transport.

En somme, les réalisations de l'année 2010 sont satisfaisantes de par notre appréciation. Elles auraient pu l'être encore plus, n'eût-été la période des élections qui a occupé pendant environ quatre mois la population burundaise. Nous devons reconnaître que le rythme du développement économique et social au Burundi est encore insuffisant eu égard à l'état de pauvreté du pays, aux conditions de vie difficiles de la population et aux besoins croissants en termes d'amélioration des conditions de vie des Burundaises et des Burundais.

C'est dans ce contexte que nous devons dorénavant avoir plus d'ambition et de détermination si nous voulons changer le visage de ce pays et augmenter le bien-être des fils et filles de notre pays. Nous sommes donc appelés à mettre en application des recommandations de Son Excellence Monsieur le Président de la République contenues dans le discours qu'il a prononcé le jour de sa prestation de serment après les dernières élections. Nous devons accélérer la croissance économique, encourager les Burundais à avoir plus d'amour pour le travail bien fait en acceptant de travailler durement et de lutter contre la corruption et les malversations économiques et financières.

A partir de l'année 2011, nous allons augmenter la vitesse du développement économique et social en essayant autant que faire se peut d'atteindre un taux de croissance à deux chiffres c'est-à-dire supérieur ou égal à 10% au lieu de rester à un taux variant entre 3 et 6-7%. Si cela a été possible dans les pays voisins, ça peut être possible chez nous aussi.

Clarisse Biraronderwa,
Egide Kwizera.

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a procédé à la présentation du Rapport Général sur le processus électoral de l'an 2010

Suite de la page 3

Claver Ndayicariye, Président de la CENI. Ce dernier a commencé par rappeler que la CENI a été le fruit de larges consultations et mise en place par le Décret présidentiel du 20 février 2009. Il a passé en revue tous les points forts qui ont caractérisé ce processus. La CENI a travaillé en respect du cadre légal préparé par l'Etat.

Comme l'ont confirmé les observateurs électoraux tant nationaux qu'internationaux, ainsi que la synergie des médias, ces élections se sont déroulées dans la transparence. L'engagement du Gouvernement et des partenaires, le recrutement des agents compétents, la qualité et l'engagement des membres des Commission Electorale Provinciale Indépendante (CEPI) et Commission Electorale Communale Indépendante (CECI) et l'observation des élections ont garanti le succès de ce processus. Il a par la même occasion remercié la population burundaise qui a su ne pas prêter oreille aux différentes spéculations et a gardé le calme durant tout le processus électoral.

L'organisation et la tenue des élections ont été une expérience mémorable à la CENI. Cette dernière en a tiré des leçons qui l'aideront à garantir le succès des élections à venir. Le Président de la CENI a souligné quelques lacunes relevées comme le mécanisme de cooptation interprétés différemment, la gestion difficile des procès-verbaux, l'absence des juridictions électorales, les difficultés d'organiser une logistique électorale dans des délais courts pour plusieurs scrutins serrés.

Pour une réussite totale des scrutins à venir, la CENI a formulé des propositions de réformes à mener au Gouvernement.

Au Parlement, la Commission Electorale Nationale Indépendante a proposé de :

- procéder aux réformes des textes légaux en temps utile ;
- associer la CENI et d'autres partenaires à la réflexion relative au processus d'amendement des textes électoraux notamment sur :
  * l'usage d'un bulletin unique ;
  * l'exigence de la présence des mandataires des partis politiques et des candidats indépendants pendant tout le processus électoral ;
- la mise sur pied d'une juridiction spécialisée pour le traitement des contentieux et les infractions électorales ;
- l'intégration des sanctions administratives dans la loi électorale ;
- réglementer l'organisation et le fonctionnement de la CENI par une loi ;
- pour éviter un calendrier électoral serré, décaler ou combiner certains scrutins ;
- élaborer un statut de l'opposition, définir ses droits et devoirs.

La CENI n'a pas non plus manqué de proposer des stratégies à adopter pour un meilleur déroulent des prochains scrutins comme l'organisation d'une table ronde sur l'octroi de la Carte Nationale d'Identité sécurisée et la provision d'un budget annuel des élections à venir.

Clarisse Biraronderwa

Projets de lois analysés et adoptés par les Honorables Députés

Suite de la page 3

Pour l'année 2011, a dit Mme la Ministre des Finances au cours de l'exposé des motifs de ce projet de loi, la croissance du Produit Intérieur Brut est estimée à 4,5% contre 3,9 % en 2010. La crise économique internationale a eu des effets négatifs sur les appuis budgétaires pour l'année2011.

Les secteurs ayant bénéficié d'augmentation des crédits budgétaires sont des secteurs sociaux et ceux qui permettent l'augmentation du Produit Intérieur Brut : Il s'agit de l'agriculture et de l'élevage, la santé publique, l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement des métiers, la formation professionnelle et l'alphabétisation, le secteur de l'eau et de l'énergie, le secteur de l'environnement, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les infrastructures.

Pour le secteur de l'agriculture et de l'élevage, le crédit accordé est réparti comme suit :

- La réhabilitation du secteur élevage avec 10,360 milliards de Fbu,
- la multiplication et distribution du matériel végétal sain du manioc, banane, maïs, pomme de terre, riz et palmier à huile : 9,723milliards de Fbu ;
- l'achat d'intrants agricoles : 9,6 milliards de Fbu;
- la recherche : 1,642milliards de Fbu ;
- l'irrigation de grands périmètres régionaux (Kajondi, Nkokoma et Mugerero) : 1,403 milliards de Fbu;
- l'aménagement Hydro-agricole de Gihanga III : 1,4 milliards de Fbu;
- les études d'irrigation dans le Bugesera et le Mosso : 800 millions de Fbu ;
- L'aménagement des terrasses radicales : 500 millions de Fbu ;
- Le secteur de la Santé Publique et la Lutte contre le Sida a eu un crédit d'investissement de 19,003milliards de Fbu dont les grandes priorités retenues sont l'étude et la construction de l'Hôpital de Karusi : 14 milliards de Fbu ;
- La réhabilitation, la construction et l'équipement des centres de santé avec un crédit de 3,174 milliards de Fbu ;
- La poursuite de la construction des hôpitaux de Rutana et de Nyabikere, avec un crédit de 700 millions de Fbu ;
- la construction et l'équipement de l'Ecole Paramédicale de Cankuzo (complément) avec un crédit de 400 millions de Fbu ;

Dans le domaine de l'enseignement, le gouvernement y a affecté un crédit de 6,914milliards de Fbu. Néanmoins, la construction des écoles a été décentralisée et confiée au FONIC pour un montant de 4,5 milliards et le Fonds Commun de l'Education intervient dans ce secteur pour un montant de 16,478 milliards de Fbu au cours de l'exercice 2011 dont 9 milliards affectés à

Suite à la page 7

Projets de lois analysés et adoptés par les Honorables Députés

Suite de la page 6

la construction des écoles. Le secteur énergétique est aussi l'une des priorités du Gouvernement. Ainsi :

- la construction de la centrale hydroélectrique a eu 5milliards de Fbu ;
- la construction et la réhabilitation des microcentrales hydroélectriques avec un crédit de 3,173 milliards de Fbu ;
- électrification par l'énergie solaire photovoltaïque de la ville de Bujumbura avec un crédit de 1,2 milliards de Fbu ;
- électrification par le système solaire photovoltaïque des centres de santé et collèges communaux pour 600millions de Fbu;
- des adductions d'eau potables ont été prévues les adductions d'eau à Carama, l'extension des adductions d'eau à Muramvya et Maramvya, l'adduction d'eau potable dans les nouveaux quartiers dont Gasekebuye, Rweza et Carama.

Le domaine de protection de l'environnement a été aussi pris en compte dans le Budget 2011, notamment dans la protection et aménagement des ravins de Vugizo avec un crédit de 1 milliard, le ravin de Nyabagere avec un crédit de 1,3 milliards, le programme de reboisement avec un crédit de 2 milliards et aménagement préliminaire du site ou sera érigé le Palais présidentiel avec un crédit de 2 milliards. Dans le domaine des infrastructures, la route Kayenzi-Buhinyuza-Nyabikere-Shombo sera réhabilitée avec un crédit de 656 millions de francs burundais, il y aura également une étude de la construction d'un stade moderne qui coûtera 500 millions de Fbu et la construction d'un building qui abritera le ministère des Finances avec un crédit de 1,082 milliards de Fbu.

Des questions ont été posées notamment en rapport avec les recettes qui ont été sous estimées alors que l'OBR a fait augmenter les recettes aux cours de ces quelques mois où il est devenu opérationnel, la nécessité d'analyse du budget au début de la session d'octobre, la réhabilitation de la Route Makebuko-Ruyigi tant promise mais qui n'est pas mise en exécution,…Les Honorables ont aussi exprimé leur satisfaction quant à l'octroi de crédits élevés au secteur productifs porteurs de croissance du PIB notamment le secteur de l'agriculture et de l'élevage qui occupe presque 90% de la population burundaise, le secteur de l'énergie,...

En répondant à tous ces questions, la Ministre des Finances a d'abord expliqué le cadre dans lequel ce projet de loi des Finances a été élaboré. Il a d'abord fait savoir que les ressources de l'Etat sont limitées et faibles au regard des urgences à exécuter. Les membres du Gouvernement établissent alors des priorités qui sont élaborées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de promouvoir le développement comme c'est bien mentionné dans le Cadre Stratégique de croissance et de Lutte Contre la Pauvreté. Il est donc impossible de répondre favorablement à toutes les priorités car elles ne peuvent pas être exécutées au même moment. De plus, les priorités concernent les programmes porteurs de croissance économique. Il a aussi rappelé que le Budget est en partie financé de l'extérieur et qu'il impossible de dépasser les 11% du Produits Intérieur Brut qui constituent la marge de dépassement acceptable par les partenaires. Concernant les recettes intérieures qui ont été sous évaluées selon certains Députés, la Ministre des Finances a dit qu'il est prudent de ne pas prévoir des recettes élevées avant d'avoir observé la tendance du montant des recettes après quelques mois.

Quant à la question du retard mis chaque fois dans l'analyse du budget, la Ministre Clotilde Nizigama a dit que les discussions budgétaires traînent car s'il est vrai que la lettre de cadrage est prête au mois de juin, la première rencontre avec les bailleurs se passe au mois d'octobre au cours des assemblées annuelles des Institutions de Bretton Woods. Après une délégation est envoyée pour voir si le Gouvernement a respecté les conventions signées entre eux et le pays . Le processus budgétaire continue mais le retard s'accumule du jour au lendemain jusqu'au mois de fin décembre.

Egide Kwizera

- Séance plénière du 24 décembre 2010 : la Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB) passe sous la tutelle de la plus haute Institution du pays

Cela se trouve dans la le projet de loi portant Révision de la loi N°1/17 du 04 septembre 2009 portant missions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Terres et autres Biens qui a été analysé et adopté à l'unanimité par les Honorables députés réunis en plénière.

Dans l'exposé des motifs présenté par la Ministre ayant la solidarité nationale et le rapatriement dans ses attributions, Madame Immaculée Nahayo a rappelé que la mise en place de la Commission Nationale des Terres et autres Biens (C.N.T.B.) a été motivée par le souci de résoudre le problème d'installation des rapatriés, constitués en grande majorité par les agriculteurs. Cette Commission règle à l'amiable les différends entre les rapatriés et ceux qui sont restés sur leurs terrains et cela dans certains cas résultent en litiges qui provoquent des situations d'insécurité dans tout le pays. Par l'adoption de ce projet de loi, dont les modifications portent sur les articles 3, 7, 12 et 25 de la loi N°1/17 du 04 septembre 2009, la Présidence de la République, haute autorité garante de la paix et de la sécurité, aura la latitude de suivre directement les activités de la C.N.T.B et d'en garantir le bon fonctionnement.

Comme elle l'avait expliqué à la Commission de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation qui avait été saisie au fond pour l'analyse de ce

Suite à la page 8

Projets de lois analysés et adoptés par les Honorables Députés

Suite de la page 7

projet de loi, la question de terres et autres biens est d'une très grande sensibilité. Plusieurs Ministères sont impliqués dans la résolution des conflits qui surgissent entre les rapatriés et ceux qui sont restés au pays, alors que tous ces ministères ne sont pas du ressort de la Première Vice-Présidence, institution dont la C.N.T.B. est sous sa tutelle actuellement. En plaçant cette Commission sous la tutelle de la Présidence de la République, les services de celle-ci suivront de près l'évolution des cas traités par la Commission, ce qui sera une réponse aux populations qui s'adressent au Président de la République en contestation des procès qui leur sont rendus.

Des recommandations suivantes ont été formulées par les Honorables Députés : à la C.N.T.B : Mettre des textes d'application pour faire le suivi de la mise en application effective des décisions prises par la C.N.T.B ;

- au Ministère ayant la solidarité nationale dans ses attributions : tenir une table ronde des bailleurs de fonds pour mobiliser les financements de créer un fonds de compensation des sinistrés

Clarisse Biraronderwa

- **Analyse et adoption de l'Accord de Financement du Projet d'Urgence pour le Secteur Energétique entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (I.D.A.) et de l'Accord de Projet d'Urgence pour le secteur énergétique ntre l'Association Internationale de Développement (I.D.A.) et la Régie de production et de distribution d'eau et d'électricité (Régideso)**

Ce projet d'urgence qui a été adopté à l'unanimité (94 voix sur 94) dans la séance plénière du 29 décembre 2010 à l'Hémicycle de Kigobe a été présenté par la Ministre des Finances. Madame Clotilde Nizigama a, dans son exposé des motifs, indiqué aux Honorables Députés, que le Gouvernement du Burundi a négocié et signé avec la Banque Mondiale, un Accord de financement d'un montant de 15,4 millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique dans le but de financer certaines activités d'urgence dans le secteur de l'électricité à la Régideso.

Le projet a pour objectif d'améliorer la capacité et la fiabilité des services de production, de transport et de distribution d'électricité du pays, a-t-elle poursuivi, avant d'expliquer la répartition du projet :

Partie 1 : Extension de la Centrale Thermique de Bujumbura (US $ 5 millions);

Partie 2 : Remise en état des Centrales Hydroélectriques (US $ 3,0 millions);

Partie 3 : Remise en état du réseau de transport et de distribution d'électricité (US $ 1,25 millions);

Partie 4 : Compteurs à prépaiement (US $ 1,55 millions) ;

Partie 5 : Acquisition de carburant et appui à la gestion du Projet (US $ 4,6 millions).

Christine Nahimana

- **Analyse et adoption du Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Financement N°H632-BI pour le Quatrième Don d'Appui aux Réformes Economiques (DARE IV) d'un montant de 25 millions de dollars américains accordé par l'Association Internationale de Développement au Gouvernement de la République du Burundi pour l'Exercice 2010**

La Ministre des Finances a présenté cet Accord du Quatrième Don d'Appui aux Réformes Economiques (DARE IV) aux Honorables Députés qui l'ont adopté à l'unanimité en raison de 94 voix sur 94 lors de la séance plénière du 29 décembre 2010.

Dans l'exposé des motifs, le Représentant du Gouvernement a rappelé qu'en 2007, 2008 et 2009, le Gouvernement de la République du Burundi avait bénéficié successivement de trois Dons d'Appui aux Réformes Economiques, DARE I, DARE II, DARE III pour des montants respectifs de 25 millions, de 30 millions et de 25 millions de dollars américains.

Ces dons ont servi à soutenir les programmes de réformes économiques relatives à l'ajustement et à la stabilisation macroéconomiques, ainsi qu'à la mise en œuvre de réformes structurelles pour la réduction de la pauvreté sur la période 2006-2009, a fait savoir Madame Clotilde Nizigama qui a ajouté que durant cette période, des progrès importants ont été accomplis dans le domaine de la politique monétaire, de la gestion des finances publiques, des réformes structurelles, de la bonne gouvernance, ainsi que dans la lutte contre la pauvreté à travers la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Selon la Ministre des Finances, les programmes et activités qui seront lancés pendant la mise en œuvre du DARE IV et la préparation du DARE V devront en grande partie compléter et approfondir les programmes et activités déjà initiées dans le cadre des DARE II et III. En conséquence, a-t-elle renchéri, les politiques des DARE IV et V et des prochaines séries de programmes comporteront trois priorités :

(I) une gestion transparente et efficace des finances publiques ;

(ii) améliorer le climat des affaires et stimuler le développement du secteur privé ;

(iii) promouvoir l'expansion de secteurs à haut potentiel de croissance et diversifier les exportations du pays, notamment dans les secteurs agricole et minier

Christine Nahimana

Suite à la page 9

Projets de lois analysés et adoptés par les Honorables Députés

Suite de la page 8

- Projet de loi portant Exercice de la Profession vétérinaire

Le représentant du Gouvernement qui était l'invitée de ce mercredi 29 décembre 2010 pour défendre ce projet de loi était la Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage qui, dans son exposé des motifs, a fait l'état des lieux de la profession vétérinaire au pays.

En remontant dans l'histoire de la législation sanitaire animale, a-t-elle rappelé, il est aisé de constater que l'organisation du secteur de la santé animale en général et celle de l'exercice de la profession vétérinaire en particulier n'a été qu'une des dernières préoccupations des pouvoirs publics au Burundi.

Jusqu'à une date très récente, a dit la Ministre Odette Kayitesi, toute la vie du secteur de la santé animale était théoriquement régie par une législation édictée du temps de la période coloniale devenue plutôt désuète. Pire encore, a-t-elle regretté, cette dernière ne fait nullement allusion aux professionnels de la santé animale ; tant il est vrai que l'ordonnance ministérielle n°50/41 du 2 mai 1968 relative aux services vétérinaires ne se limite lui-même qu'à proclamer la gratuité des soins vétérinaires. L'exercice de la profession vétérinaire souffre donc d'un vide juridique entraînant un certain désordre qu'il est urgent de corriger, a-t-elle conclu.

Evidemment, a-t-elle renchéri, cette situation peut être expliquée en partie par le fait que pendant une très longue période, l'administration de la santé animale n'était assurée que par quelques infirmiers formés à Astrida, ainsi que par des aide-infirmiers formés localement, le départ des Belges en 1962 n'ayant laissé aucune compétence nationale en médecine vétérinaire. Et pour des raisons diverses, a-t-elle ajouté, on remarque que même après l'indépendance de notre pays, il n'y avait aucune affluence vers la formation en médecine vétérinaire.

Au terme de la lecture du rapport du président de la Commission de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et du Développement Communal qui a été saisie au fond, il est apparu que le travail n'a pas été facile eu égard à la qualité technique des questions et aux multiples amendements.

En fin de compte, ce projet de loi a été voté à l'unanimité, c'est-à -dire à 94 voix sur 94 dont 7 procurations.

Christine Nahimana

Clôture de la Session parlementaire ordinaire d'octobre 2010.

Suite de la page 3

Marchés Agricoles (PRODEMA), signé à Bujumbura le 22 septembre 2010 ;

2. Projet de loi portant Règlement des comptes de la République du Burundi pour l'exercice 2008 ;
3. Projet de loi portant création de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH);
4. Document de Vision « Burundi 2025 » ;
5. Projet de loi portant Révision de la loi n°1/17 du 04 septembre 2009 portant missions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB) ;
6. Projet de loi portant fixation du Budget Général de la République du Burundi, pour l'exercice 2011 ;
7. Projet de loi portant Exercice de la profession vétérinaire ;
8. Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Financement No H 632-BI pour le Quatrième Don d'Appui aux Réformes Economiques (DARE IV) d'un montant de 25 millions de dollars américains accordé par l'Association Internationale de Développement (IDA) au Gouvernement du Burundi pour l'exercice 2010;
9. Projet de loi portant adoption de l'Accord de Financement du Projet d'urgence pour le secteur énergétique entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement et l'Accord du Projet d'urgence pour le secteur énergétique entre l'Association Internationale de Développement et la Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Electricité (Régideso).

Sur demande de Son Excellence le Président de la République, l'Assemblée Nationale a analysé et adopté en deuxième lecture les projets de loi suivants:

1. Projet de loi portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi;
2. Projet de loi portant Statut des Brigadiers de la Police Nationale du Burundi ;
3. Projet de loi portant Statut des Agents de la Police Nationale du Burundi ;
4. Projet de loi portant modification de la loi N°1/15 du 29 avril 2006 portant Statut des Officiers de la Force de Défense Nationale du Burundi;
5. Projet de loi portant modification de la loi n°1 /16 du 29 avril 2006 portant Statut des Sous-officiers de la Force de Défense Nationale du Burundi ;
6. Projet de loi portant modification de la loi n°1/17 du 29 avril 2006 portant Statut des Hommes de Troupe de la Force de Défense Nationale du Burundi.

L'Assemblée Nationale a également analysé les amendements du Sénat sur le projet de loi portant système national de normalisation, métrologie, assurance de la qualité et essais.

Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;

Honorables Députés ;

Mesdames, Messieurs ;

Au niveau du contrôle de l'action gouvernementale, les Honorables Députés ont pu

Suite à la page 10

Clôture de la Session parlementaire ordinaire d'octobre 2010.

Suite de la page 9

avoir, en séance plénière, des réponses à des questions orales que certains de leurs collègues avaient adressées aux membres du Gouvernement.
Le 03 novembre 2010, des questions orales avec débat ont été posées au Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA. Ces questions étaient en rapport avec les primes de performance accordées au personnel du secteur de la santé publique.

Le 11 novembre 2010, des questions orales, avec débat, ont été posées au Ministre de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation sur l'orientation des élèves au cycle supérieur des études secondaires, les critères de la réintégration, surtout pour les élèves rapatriés, les critères de recrutement des enseignants de l'école primaire et secondaire, le redéploiement des enseignants sur tout le territoire du pays et l'harmonisation des programmes d'enseignement du Burundi avec ceux des Etats Membres de la Communauté Est Africaine.

Le 17 novembre 2010, le Ministre de la Sécurité Publique a répondu aux questions orales avec débat sur la sécurité et le désarmement de la population.
En date du 25 novembre 2010 le Ministre de la Jeunesse, du Sport et de la Culture est venu à l'Assemblée Nationale pour répondre aux questions lui posées sur la mise en place d'une loi régissant la protection du droit d'auteur et des droits voisins au Burundi. Le 27 décembre 2010, le Ministre de l'Intérieur a répondu aux questions orales, avec débat, en rapport avec le fonctionnement des associations sans but lucratif.

En plus des questions orales, le Président de la Cour des Comptes est venu répondre aux questions des Honorables Députés sur le Rapport de Contrôle de l'Exécution du Budget Général de l'Etat, pour l'exercice 2009, et les commentaires sur le Projet de Budget Général de l'Etat, pour l'exercice 2011.

Dans cette même optique du contrôle de l'action gouvernementale, les deux chambres du Parlement se sont réunies en Congrès, conformément à la Constitution de la République du Burundi, en son article 163, alinéas 5, pour évaluer le programme du Gouvernement pour l'exercice 2010 et être informé de ses perspectives pour l'année 2011. Les aspects socioculturels et économiques de ce rapport ont été présentés par Son Excellence le Deuxième Vice - Président de la République, tandis que ses aspects politiques et diplomatiques ont été présentés par Son Excellence le Premier Vice -Président de la République.

L'Assemblée Nationale apprécie cette nouvelle démarche qui va lui permettre de mieux s'acquitter de ses missions constitutionnelles. Les Honorables Députés ont également participé à la séance de présentation du rapport général sur le processus électoral de 2010 au Burundi par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) en date du 21 décembre 2010.

Honorables Députés ;

Distingués Invités ;

Mesdames, Messieurs ;

Au cours de cette session, d'autres actions ont été menées par les Honorables Députés. En effet, en vue de se rendre compte de l'état d'avancement dans la mise en application par le Gouvernement des lois votées, ils ont effectué des missions de travail à l'intérieur du pays.

En date du 18 décembre 2010, nous nous sommes associés à la population de la province Karuzi, en commune Mutumba, à l'occasion de la célébration de la journée internationale de l'arbre, pour planter des arbres. En date du 20 décembre 2010, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a participé à une rencontre des femmes parlementaires avec les femmes élues locales de Gitega, Mwaro, Karuzi, Cankuzo, Ruyigi, Rutana et Makamba, l'occasion de la Journée internationale dédiée à l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Du 8 au 9 novembre 2010, une descente sur terrain a été effectuée par la Commission de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation aux postes douaniers de Gasenyi en province de Kirundo, Kobero en province de Muyinga, Kanyaru en province de Kayanza, Ruhwa en province de Cibitoke, Rumonge en province de Bururi, Gatumba en province de Bujumbura et au port de Bujumbura. Cette visite faisait suite aux plaintes des commerçants, qui faisaient état d'une augmentation exagérée des taxes douanières consécutive aux mesures innovatrices de l'Office Burundais des Recettes « OBR ». Du 1er au 2 décembre 2010, les membres de la Commission de l'éducation, de la jeunesse, des sports et loisirs, de la culture et de la communication se sont rendus dans les provinces de Bururi, Cibitoke, Karuzi et Kirundo. Ils ont évalué la situation qui prévalait dans les écoles primaires et secondaires, deux mois après la rentrée scolaire 2010-2011, pour mieux comprendre les orientations de l'éducation.

Par ailleurs, en vue de mieux nous acquitter de nos diverses missions, les Honorables Députés et le personnel d'appui au Parlement ont participé aux activités, ateliers et séminaires de renforcement des capacités organisés au cours de cette session par l'Assemblée Nationale et ses divers partenaires. Le 18 octobre 2010, un atelier d'échange d'expériences entre les femmes parlementaires de la législature passée et celles de l'actuelle législature, a été organisé à l'Hôtel Club du Lac Tanganyika. Le même jour, l'Honorable Deuxième Vice - Président de l'Assemblée Nationale et les Honorables Députés Membres de la Commission de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et du Développement Communal ont participé à la campagne du plaidoyer pour le premier objectif du Millénaire pour le développement (OMD1) et le secteur agricole. Rappelons que l'OMD1 consiste à réduire l'extrême pauvreté et la faim dans le monde.

Du 26 au 27 octobre, un atelier de formation et d'information des Parlementaires sur les techniques d'analyse et de vote du budget a été tenu à l'Hôtel Safari Gate. Du 28 au 29 octobre, un atelier de travail des Parlementaires sur la

Suite à la page 11

Clôture de la Session parlementaire ordinaire d'octobre 2010.

Suite de la page 10

problématique foncière et le Projet de loi révisant le Code foncier a eu lieu à l'Hôtel Celexon. Le 25 novembre 2010, le Parlement du Burundi, par la voix Du Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, a rendu publique une déclaration à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.
Un atelier national d'appropriation de la Vision « BURUNDI 2025 » a été organisé à l'intention des Honorables Parlementaires, au King's Conference Center, le 10 novembre.
En date du 29 novembre 2010, un conclave des Parlementaires sur les droits humains au Burundi a été organisé au King's Conference Center. En date du 02 décembre quelques Députés ont participé à la commémoration de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA. Le 9 décembre, d'autres Députés se sont associés avec les associations féminines qui ont organisé un atelier de plaidoyer pour la mise en application du Code pénal révisé, tenu au Restaurant Hibiscus. Quatre jours plus tard, le 13 décembre, un atelier de redynamisation du Réseau des Parlementaires en Population et Développement a été organisé par l'Assemblée Nationale, en collaboration avec le Ministère du Plan et du Développement Communal et le FNUAP, à l'Hôtel Safari Gate.
Sur le plan diplomatique, des audiences ont été accordées par les Membres du Bureau de l'Assemblée à diverses personnalités résidant au Burundi ou en provenance de l'étranger. Le 8 octobre 2010, nous avons accordé des audiences à leurs Excellences l'Ambassadeur Abdel Moneim OMAR de la République Populaire d'Egypte au Burundi et à l'Ambassadeur James Mwasi Nzagi de la République Unie de Tanzanie qui venaient nous rendre une visite de courtoisie, et l'Ambassadeur Alain Darthenucq, Chef de la Délégation de l'Union Européenne, qui venait nous dire ses adieux.
Une délégation parlementaire du Bundestag allemand, conduite par l'Honorable Sabine Zimmermann, nous a rendu une visite de courtoisie le 11 octobre 2010. Le 19 octobre 2010, l'Ambassadeur Roeland Van De Geer, Représentant Spécial de l'Union Européenne dans la Région des Grands Lacs, accompagné par le Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Burundi, est venu nous présenter ses adieux. Le même jour du 19 octobre 2010, l'Ambassadeur Benjamin Mweri du Kenya au Burundi nous a rendu une visite de courtoisie. Cette visite a été suivie par un match de football opposant une équipe du Parlement du Burundi et celle du Parlement du Kenya le 20 octobre 2010.
Rappelons que cette rencontre sportive clôturait les activités de la semaine du 10 au 20 octobre 2010 dédiée à l'amitié entre le Burundi et le Kenya.
En date du 27 octobre 2010, nous avons reçu en audience le Représentant du Fonds Monétaire International (FMI) au Burundi, Monsieur Koffie Yao, dans le cadre du renforcement des relations d'amitié et de coopération existant entre le Burundi et le FMI. Le 27 octobre 2010, nous avons reçu en audience Son Excellence l'Ambassadeur Eraste W. Kabera, Représentant de la République du Rwanda au Burundi, venu nous rendre une visite de courtoisie. Le 18 octobre 2010, le Premier Vice - Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience les Représentants du Bureau de la Région de la Loire, en France. Le 17 novembre 2010, le Premier Vice - Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience Madame Janey Lawry-White du Bureau de prévention et de Gestion des conflits au PNUD, accompagnée par Madame Awa Ndiaye Diouf, conseillère Principale chargée du genre au PNUD, venue lui rendre visite pour échanger sur les questions en rapport avec le genre au Burundi. Le 5 novembre 2010, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience M. Ismaila Mbengue, Représentant du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP). Cette visite s'inscrivait dans le cadre de la relance du Réseau des Parlementaires en Population et Développement au Burundi.
Toujours sur le plan de la diplomatie parlementaire, des missions de travail à l'étranger ont été effectuées par les Membres du Bureau, les Députés et les fonctionnaires de l'Assemblée Nationale, dans le cadre du renforcement des capacités. C'est ainsi que du 20 au 24 novembre 2010, nous avons effectué une mission de travail à Genève en Suisse. Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a participé à la 22ème Session de l'Assemblée Parlementaire ACP et à la 20ème Session de l'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP-UE, tenues à Kinshasa, du 27 novembre au 4 décembre 2010.
Des Députés ont participé au séminaire sur le Thème « unir les efforts parlementaires pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes en Afrique », tenu en Belgique du 21 au 22 octobre 2010. Une délégation de Députés a participé à la Conférence générale du Forum francophone, organisée à Bruxelles en Belgique, du 23 au 25 octobre 2010. D'autres Députés ont participé à la 13ème Réunion du Conseil de l'Agence de la Communauté Est Africaine chargée de la Sécurité de l'Aviation Civile (ASSOA) et la 5ème Réunion extraordinaire de cette même agence tenues en Ouganda, respectivement du 28 au 29 octobre et du 25 au 27 novembre 2010. Une délégation de Députés a effectué une mission de travail, dans le cadre du Réseau Interuniversitaire des Grands Lacs et de Coopération, en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Suède, du 15 au 26 novembre 2010 ;
Des femmes Députées ont participé à un Séminaire de travail destiné aux femmes parlementaires francophones, tenu en France, du 29 au 3 décembre 2010. Du 27 novembre au

Suite à la page 12

Clôture de la Session parlementaire ordinaire d'octobre 2010.

Suite de la page 11

5 décembre 2010, une délégation de Députés a participé à un Atelier de formation sur le thème « Capacité d'adaptation des collectivités locales aux changements climatiques et stratégies de réduction des risques », tenu à Bamako au Mali.

Des Députés ont aussi participé à une Réunion du Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale, tenue à Douala au Cameroun, du 29 novembre au 4 décembre 2010. L'Assemblée Nationale a été représentée au Séminaire parlementaire du Réseau des Parlementaires de l'Afrique Centrale (REPAC) sur l'architecture de la paix et la sécurité, tenu à Douala au Cameroun du 29 novembre au 2 décembre 2010.

Des Députés ont participé à la 10ème Conférence du Réseau Parlementaire sur la Banque Mondiale, tenue à Bruxelles en Belgique, du 2 au 4 décembre 2010.

Honorable Députés ;

Distingués Invités ;

Mesdames, Messieurs ;

Cette session est la dernière de cette année. Elle s'achève au moment où le pays a été marqué par plusieurs événements. C'est une occasion pour nous de relever ceux qui ont retenu le plus notre attention. Notre pays a fait des progrès immenses dans la consolidation de la paix. En témoigne l'organisation de cinq élections au cours de cette année, dans une courte période de temps, à savoir : les élections communales, présidentielle, législatives, sénatoriales et collinaires.

Toujours sur le plan de la consolidation de la paix, le Burundi vient de se doter, tel que cela est prévu par l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi du 28 août 2000, de l'institution de l'Ombudsman, longtemps attendu par le peuple burundais. En effet, en date du 12 novembre 2010, les Honorables Députés ont élu l'Ombudsman du Burundi, en la personne de l'Honorable Mohamed Rukara Khalfan. L'Ombudsman a prêté serment devant les Honorables Parlementaires le 23 novembre 2010 à l'Assemblée Nationale.

Ils ont également élu Deux Honorables Députés qui ont occupé deux sièges du Burundi restés vacants à l'Assemblée Législative de l'Afrique de l'Est (EALA). Il s'agit des Honorables Députés Emérence Bucumi et Yves Nsabimana. En matière des droits humains, comme vous l'avez déjà entendu, l'Assemblée Nationale a adopté le projet de loi créant la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNDIH), ce qui constitue une étape décisive dans la protection et la promotion des droits humains.

L'Assemblée Nationale apprécie à sa juste valeur la contribution de tous les intervenants en matière de la promotion des droits humains, qui n'ont rien ménagé pour l'appuyer dans l'accomplissement de cette noble mission. Nous pensons au Gouvernement, au Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et aux missions diplomatiques accréditées au Burundi et aux organisations de la société civile.

Nous ne pouvons non plus passer sous silence la confiance renouvelée à l'endroit de notre pays et affichée par la communauté internationale qui apprécie le rôle que nos forces de défense et de sécurité jouent dans les opérations de maintien de la paix. Nous saisissons cette opportunité pour féliciter très sincèrement nos forces de défense et de sécurité, ici représentées, et les encourager à aller de l'avant.

Pour tout couronner, pour la première fois, le Burundi et son leadership au plus haut niveau viennent d'être honorés par les autres Etats Membres de la Communauté Est Africaine, en confiant la Présidence de cette Communauté à Son Excellence Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi.

L'Assemblée Nationale saisit cette occasion pour le féliciter très sincèrement, lui souhaiter pleins succès et lui assurer son soutien sans faille. Elle lui promet de jouer le rôle qui lui revient au sein de l'Assemblée Législative de la Communauté Est-Africaine (EALA) et de voter les différents textes de loi qui faciliteront l'accomplissement de sa mission. Elle lui promet également de sensibiliser la population, dans toute sa diversité, pour qu'elle adhère aux aspirations communes des peuples de la Communauté Est Africaine, qui sont la consolidation de la paix, la démocratie, la bonne gouvernance et le développement.

Chers Collègues Députés ;

Etant donné que nous allons en vacances parlementaires, nous vous invitons à sensibiliser les populations, qui sont concernées en premier lieu, sur les questions de l'intégration régionale. Nous vous exhortons également à faire comprendre à la population l'importance du mandat du Burundi à la Présidence de la Communauté Est Africaine.

Nous ne saurions terminer notre discours sans vous souhaiter nos meilleurs vœux du nouvel an 2011. Que cette année soit une année de paix, de prospérité et de bonne santé, sur vos collines, dans vos quartiers et au sein de vos familles.

C'est sur ces vœux que nous déclarons clos les travaux de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2010.

Nous vous remercions.

Equipe de la Rédaction

Rédacteur en chef
Tharcisse Manirakiza

Rédacteurs:
- Egide Kwizera
- Christine Nahimana
- Clarisse Biraronderwa
- J.B. Claude Nijimbere

Maquette et Impression
High Tech